



Les impacts environnementaux de la communication par voie électronique

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe)

ADEME, 2011

Source :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=78008&ref=24691&p1=B>

Tags: TIC | Communication électronique | Environnement | CO2

L'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC) et son corollaire le développement accéléré de la dématérialisation pose la question des impacts environnementaux de la communication électronique.

Dans ce cadre, l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a élaboré un rapport qui analyse le cycle de vie de différents moyens de communication : courrier électronique, requête sur internet et clé USB.

Le rapport évalue l'impact des usages majeurs de l'informatique en termes d'émission carbonique, de changement climatique et d'épuisement potentiel des métaux lié notamment au mix énergétique utilisé.

Selon l'ADEME, les TIC ont contribué, en 2005, à 2% des émissions européennes de gaz à effet de serre. Selon le scénario tendanciel, "Business as usual", ce chiffre est appelé à augmenter, pour doubler d'ici 2020. L'ADEME estime qu'en 2013, plus de 500 milliards de mails seraient échangés dans le monde. 80% de l'impact des TIC

sont dus principalement à fabrication des ordinateurs et à la consommation énergétique relative à l'envoi, à la lecture et au stockage des données.

Un courrier électronique envoyé génère un équivalent de 20gr. de CO2 et 5 gr de pétrole et de fer.

Les TIC contribueraient à hauteur de 4% aux émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020.

La communication électronique dans une entreprise de 100 employés dont chacun enverrait, en moyenne, 33 mails par jour, le taux s'élève à 14 tonnes de gaz carbonique par an. Concernant les requêtes sur le web, elles engendrent, à elles seules, environ 10 grammes en CO2, 5,5 grammes en fer et 2,7 grammes en pétrole.

Pour réduire les émissions et la consommation de métaux et d'énergies fossiles engendrés par l'usage des TIC, l'ADEME recommande l'accélération et la généralisation des « bonnes pratiques » en la matière. A titre d'exemple, la diminution de 10% du taux d'impression des mails reçus par les employés d'une entreprise de 100 personnes, permettrait un gain de 5 tonnes équivalent CO2 par an, soit l'équivalent d'environ cinq aller/retour Paris-New York.